

Fin du conflit chez Labatt

72 % des syndiqués se sont prononcés en faveur de la nouvelle convention collective

ALEC CASTONGUAY
LE DEVOIR

Le plus important conflit de travail en cours au Québec vient de prendre fin. Lors d'une assemblée tenue à Brossard hier, 72 % des 701 syndiqués de la brasserie Labatt présents au moment du vote — sur un total de 958 — se sont prononcés en faveur de la nouvelle convention collective soumise par les conciliateurs en fin de semaine. Résultat final: 506 votes pour, 192 contre et trois abstentions. L'exécutif syndical avait recommandé à ses membres d'accepter la proposition. Des deux côtés de la table de négociation, on se dit «très heureux» du verdict, estimant que «chacun y trouve son compte».

La grève, déclenchée le 16 juin dernier, aura donc duré trois mois. «Nous étions prêts pour un conflit qui pouvait durer jusqu'au printemps prochain», a expliqué Jean Lortie, président de la Fédération du commerce (CSN), qui représente les employés de Labatt. «Mais il fallait se demander si nous pouvions avoir mieux dans cinq mois, et la réponse était non. Il fallait bouger des deux côtés, et la proposition des conciliateurs est un peu venue sauver la face de tout le monde.»

Entente de sept ans

Le marathon de négociations entamé en fin de semaine dernière aura donc permis de déboucher sur une entente de sept ans. La hausse de salaire sera de 14 % et gonflera donc la rémunération annuelle moyenne chez Labatt, qui passera de 62 000 \$ à 66 000 \$.

Les deux parties ont fait des concessions sur les trois enjeux principaux du conflit, soit la sous-traitance, le régime de retraite et la permanence des travailleurs temporaires.

Dans le cas de la sous-traitance, l'entente prévoit l'impossibilité d'y avoir recours si le contrat a pour conséquences des mises à pied ou empêche de rappeler des syndiqués embauchés avant 1998. La direction de Labatt voulait que cela ne concerne que les travailleurs engagés avant 1993. «On a au moins gagné cinq ans là-dessus», a souligné Jean Lortie. Mais pour les nouveaux qui seront embauchés, on ne pourra malheureusement pas les défendre contre de la sous-traitance éventuelle. C'est un des points sur lesquels la compagnie était très inflexible au départ, et on a dû faire des concessions nous aussi.»

Paul Wilson, vice-président aux affaires publiques chez Labatt, s'est dit très content d'avoir réglé ce point. «On est allés chercher une souplesse qu'on n'avait pas avant, a-t-il dit en entrevue au Devoir. Ça

va nous permettre d'être plus concurrentiels et de profiter davantage du réseau mondial d'expertise d'Interbrew, auquel on appartient.»

Le régime de retraite sera également amélioré, de sorte que 380 personnes pourront profiter d'une retraite anticipée au cours des quatre prochaines années.

Dans le cas des 142 travailleurs temporaires, ils verront leurs rangs diminuer passablement puisque 100 employés deviendront permanents d'ici quatre ans. «C'est très bien parce que ces personnes ne gagnaient que 50 % du salaire des autres syndiqués, même s'ils faisaient le même job», a soutenu Jean Lortie.

Selon la CSN, les 28 % de travailleurs présents qui ont voté contre l'entente cherchaient à obtenir plus de gains pour les ouvriers temporaires et une meilleure protection contre la sous-traitance pour les employés récemment embauchés.

Un conflit coûteux

Du côté patronal, on s'est dit «très content» de la nouvelle convention collective, «surtout que c'est pour sept ans». Visiblement, le conflit a été pénible et Labatt ne voulait pas connaître un autre affrontement dans quelques mois.

La grève a englouti non seulement de l'énergie mais beaucoup d'argent. La maison mère de Labatt, Interbrew, estimait il y a quelques jours que le conflit à Montréal lui avait coûté 15 millions \$CAN au premier semestre clos le 30 juin, soit seulement deux semaines après le déclenchement de la grève. Hier, la direction de Labatt a refusé de dévoiler le montant total de la facture occasionnée par l'arrêt de travail, mais on peut penser que la somme totale est bien supérieure à 15 millions, surtout qu'au mois d'août, la brasserie a dû s'approvisionner en Ontario pour desservir le marché québécois. Selon *Le Journal de Montréal*, les ventes de Labatt auraient chuté de 10 % cet été.

Si les résultats financiers ont inévitablement souffert, l'image de l'entreprise serait intacte, d'après Paul Wilson. «On a fait régulièrement des sondages cet été et on a pu constater que l'image de la compagnie n'a pas été entachée, a-t-il dit. Les clients et les consommateurs ont été très patients.»

La rentrée au travail se fera graduellement à partir de demain. Tant du côté syndical que du côté patronal, on espère que les tensions disparaîtront rapidement. «On est tous majeurs et vaccinés, alors on va travailler ensemble pour que tout rentre dans l'ordre», a affirmé Paul Wilson. Selon lui, les premières livraisons de bière reprendront dès dimanche soir ou au plus tard lundi matin.